

Anthropologie et théologie : « Femmes dans les espaces sacrés »

Coordination :

Alberto Ambrosio, professeur de théologie et histoire des religions à la Luxembourg School of Religion & Society, co-responsable du séminaire *Femmes et religions en Méditerranée* du Collège des Bernardins

Anne-Marie Pelletier, agrégée de Lettres modernes et Docteur en sciences des religions

Avec :

Liliane Vana, professeure associée à l'Institut d'Études du judaïsme, Université Libre de Bruxelles, spécialiste en droit hébraïque, talmudiste, philologue, fondatrice de LectureSefer-Courant orthodoxe

Céline Béraud, sociologue, directrice d'études de l'Ehess, membre du Centre d'études en sciences sociales des religions

Meryem Sebti, historienne des idées, spécialiste de philosophie islamique, chercheur au CNRS (umr 8230/ENS)

Introduction

Un espace sacré inaccessible aux femmes ?

L'un n'est pas l'autre... La différence du masculin et du féminin inscrite dans les corps des humains est expérience fondatrice, argumente l'anthropologue Françoise Héritier, qui lui associe la notion de « valence différentielle des sexes », entendant là que cette différence est universellement inversée en une hiérarchie qui joue systématiquement au profit du masculin, servant la domination masculine des hommes sur les femmes. Par-delà la multiplicité des constructions sociales du genre, il y a un invariant qui règle l'univers symbolique et les pratiques des sociétés. En particulier, cet invariant est au principe d'une assignation genrée des fonctions et des tâches qui reviennent à chaque sexe et il se traduit tout particulièrement dans une appréhension différenciée de l'espace. Féminin et masculin sont censés occuper chacun un lieu propre. Selon un partage stéréotypé - où le monde méditerranéen (cf. la Grèce antique) rejoint les sociétés que décrit l'ethnologie - l'espace extérieur, lieu de la vie publique, de l'action et de l'exercice du pouvoir, revient aux hommes, tandis que l'espace domestique, avec ses clôtures et son retrait, doit être considéré comme le propre des femmes. On se doute que cette discrimination se retrouve quand il s'agit de penser l'espace culturel en chaque religion. Interfèrent ici le partage entre profane et sacré, et la manière dont les deux sexes peuvent s'y rapporter. Parler d'espace culturel implique bien sûr d'envisager l'accès aux pratiques qui se déploient dans la synagogue/la mosquée/l'église.

L'objectif de la séance du séminaire sera d'identifier comment chacun des monothéismes se situe à l'égard de la gestion de l'espace culturel. L'hypothèse est que se joue ici de façon privilégiée un dévoilement des représentations anthropologico-théologiques reçues en chaque religion. Car les

théologies peuvent bien tenir le langage de l'égalité des sexes, la vérification se fait dans le concret des limitations ou des interdits qui pèsent sur les femmes dans les lieux de la prière. On se demandera ainsi quels genres d'appuis servent aux pratiques observées pour imposer la prééminence du masculin, mais aussi, en amont des pratiques, on interrogera les raisons de la disqualification des femmes (un substrat imaginaire, où jouerait par exemple, l'idée d'une impureté des femmes qui les éloigneraient de l'autel dans le catholicisme, une déficience attachée à leur sexe dans l'ordre spirituel, qui empêcherait le judaïsme orthodoxe de les accueillir au même titre que les hommes, le non-dit concernant l'autorité spirituelle qui expliquerait que l'islam mette des limitations à l'intervention des femmes, etc... ?). La passion que peuvent soulever ces questions dans les communautés croyantes, à l'exemple de ce qui se passe dans le catholicisme à propos du service de l'autel, suggère que cette interrogation n'est ni anecdotique, ni marginale.

Liliane Vana

De l'exclusion des femmes de la liturgie synagogale

La question des femmes, de leur place, de leur statut, dans les religions est très vaste et porte sur plusieurs domaines dont celui de l'espace sacré. Ce problème commun à un certain nombre de religions notamment dites « religions du livre » prend des proportions particulièrement graves dans les communautés juives orthodoxes où l'espace sacré est, de facto, (mais pas de jure) exclusivement masculin. L'exclusion des femmes est double : de l'espace architectural et de l'espace liturgique. Dans l'architecture synagogale, les femmes sont reléguées aux galeries situées dans les étages, ou installées au fond de la salle, derrière les hommes (un voile ou un grillage sépare les deux publics), parfois dans un couloir ou dans une salle attenante. En de telles conditions, les femmes peuvent difficilement suivre l'office ; dans la plupart des cas, elles ne voient et peuvent difficilement entendre l'officiant, l'usage du micro et des projections vidéo étant interdits le jour du shabbat et les jours de fêtes.

Les femmes sont également exclues de toute participation à l'office. Elles sont exclues de la lecture de la Torah, ne sont pas autorisées à prononcer une homélie, y faire un discours ni même faire une annonce communautaire. Leur voix est absente au sens propre et au sens figuré de ce terme. Dans ce cadre, les femmes sont muettes et invisibles.

L'exclusion des femmes de l'espace sacré a été et demeure presque totale depuis le début de la pandémie du coronavirus covid-19. Pour occuper cet espace, les hommes ont la priorité...

Les filles sont exclues de la même manière. Alors que les garçons peuvent célébrer leur bar-miçwah (majorité religieuse) dans l'espace sacré, les filles en sont totalement privées. Certaines synagogues leur permettent de « fêter » ce moment de leur vie, mais en dehors de toute célébration liturgique, de tout office. De fait, cette « fête » ne correspond à RIEN dans la liturgie juive. En France, le groupe LectureSefer est le seul lieu orthodoxe où les filles sont autorisées à célébrer leur bat-miçwah dans un cadre liturgique quasi égalitaire et les femmes à lire la Torah et à participer activement à l'office synagogal, l'ensemble en conformité avec la loi juive (halakhah).

L'absence des femmes des fonctions religieuses, leur discrimination ou leur « mise à l'écart » de l'espace sacré porte atteinte à leurs droits dans le domaine religieux, et à leur statut de manière général. Des solutions permettant de rendre aux femmes la place qui leur revient existent. Elles sont conformes à halakhah, mais les résistances sont nombreuses au sein du judaïsme orthodoxe ...

Céline Béraud,

Genre et liturgie dans le catholicisme français contemporain

Loin d'être anecdotique, la question de la place faite aux petites filles dans le service de la messe a donné à voir tous les enjeux de la présence des femmes dans la liturgie. Elle a en outre suscité des conflits et nourri de nouvelles formes de mobilisation autour du Comité de la Jupe.

Déjà peu visibles dans la liturgie car souvent limitée aux « coulisses du rituel » (à l'exception tout à fait notable de la conduite des funérailles), la place des femmes, y compris de celles qui exercent d'importantes responsabilités ecclésiales, s'est vu contestée au cours des vingt dernières années

dans certaines paroisses, où l'on s'attache au contraire à promouvoir des formes de piété qui séparent les sexes et les différencient. De telles pratiques promues par certains clercs, rencontrent un indéniable succès auprès de fidèles qui considèrent que performer des identités de genre définies comme masculines d'une part et féminines d'autre part est une façon de s'affirmer comme de bons ou de bonnes catholiques.

Deux facteurs, dont il est encore un peu tôt pour juger des effets, semblent susceptibles de changer la donne. Il s'agit des scandales sexuels qui ont fait ressurgir dans le catholicisme français des discours réformistes, dont plusieurs concernent la place faite aux femmes selon des modalités sensiblement différentes (accès à la prédication, au diaconat permanent voire à la prêtrise). A Rome, le pape François a en outre plusieurs fois exprimé son souhait de voir la place des femmes mieux reconnue, ce dont témoigne son motu proprio du janvier 2021 qui leur donne accès aux ministères institués jusqu'alors réservés aux hommes.

Meryem Sebti,

Le statut de la femme en islam : les mouvements contemporains à la lumière de l'ontologie coranique.

Dans un premier temps, je m'attacherai à étudier l'ontologie coranique qui formule sans équivoque la création égalitaire des êtres humains, que symbolise la création des hommes et des femmes à partir d'une seule essence. Le Coran, en retraçant la création de ces premiers êtres humains, dépeint ce que l'on pourrait désigner comme la première expérience humaine commune. D'abord Dieu honore le genre humain en le déclarant khalifa ou légataire de Son savoir sur terre. J'étudierai ensuite la doctrine d'Averroès sur le statut de la femme. Sur ce plan, le philosophe va renverser l'ordre établi du savoir juridique. Dans son commentaire sur La République de Platon, il adopte le point de vue ontologique de l'unité du genre humain, sur le plan de la substance. Il affirme clairement que, de ce point de vue, la femme et l'homme relève d'une seule et même substance, celle du insan, concept générique qui ne connaît ni féminin ni masculin. Ensuite, j'évoquerai rapidement les lectures féminines contemporaines du Coran, qui tentent de dégager le texte révélé de siècles de lectures patriarcales et de mettre au jour l'ontologie égalitaire qu'il porte. C'est cette ontologie que mettent en avant aujourd'hui un certain nombre de femmes, notamment en Europe et aux Etats-Unis, pour faire fonction d'imam. C'est aussi elle qui permet à des femmes à travers le monde (Allemagne, Etats-Unis, Turquie) d'exercer la fonction de maître spirituel dans des confréries soufis.